

Canada
Province de Québec
MRC Lac-Saint-Jean-Est
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal, tenue à huis clos le lundi 22 juin 2020 à 20 h, à la salle des délibérations de l'hôtel de ville sous la présidence de M. Jules Bouchard, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Derek O'Hearn, district n° 1
M^{me} Rollande Côté, district n° 2
M. Charles Lapointe, district n° 3
M^{me} Johanne Lavoie, district n° 4
M. Maxime Larouche, district n° 5
M. Jean-François Néron, district n° 6

Assiste également à cette séance :
M. Pierre-Yves Tremblay, directeur général

Nombre de citoyens présents : 0

1. MOT DE BIENVENUE

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'article 153 du Code municipal du Québec, le directeur général et secrétaire-trésorier constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été notifié à tous les membres du conseil municipal.

3. TENUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS

ATTENDU QUE le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU QUE le décret numéro 630-2020 du 17 juin 2020 prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 23 juin 2020;

ATTENDU QUE l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux permet au conseil de siéger à huis clos et autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Lapointe
Appuyé par Rollande Côté

20-113

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos à la salle des délibérations de l'hôtel de ville.

Acceptée

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4.1. SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Signification de l'avis de convocation
3. Tenue de la séance du conseil à huis clos
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Achat et installation de clôtures dans le parc de la 3^e rue Nord
6. Achat et installation de clôtures aux entrées des sentiers piétonniers du quartier Boréal / Annulé
7. Achat d'un cabanon pour les jardins communautaires
8. Vente du camion Ford F150 2006
9. Demande d'aide financière au programme FIMEAU pour l'alimentation en eau potable du quartier Bouchard
10. Autorisation d'aller en appel d'offres sur SEAO pour les travaux de réfection du Rang 3
11. Octroi de mandat pour la réalisation de deux branchements de services d'eau potable par forage dirigé dans le quartier Boréal
12. Période de questions
13. Levée de la séance

4.2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Johanne Lavoie
Appuyé par Maxime Larouche

20-114

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

| Que l'ordre du jour est approuvé tel que rédigé.

Acceptée

5. ACHAT ET INSTALLATION DE CLÔTURES DANS LE PARC DE LA 3^e RUE NORD

ATTENDU QUE la Municipalité doit faire l'achat et l'installation de clôtures dans le parc de la 3^e rue Nord;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des offres de services à deux entreprises et se détaillent comme suit :

Entreprise	Montant taxes incluses
Les clôtures du Lac inc.	3 660,52
Cloturama	4 782,96

ATTENDU QUE l'entreprise Les clôtures du Lac inc. a déposé la plus basse soumission au coût de 3 660,52 \$ taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-François Néron
Appuyé par Derek O'Hearn

20-115

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE les membres du conseil autorisent l'achat de clôtures pour le parc de la 3^e rue Nord de l'entreprise Les clôtures du Lac inc. au coût de 3 660,52 \$ taxes incluses;

Que le tout soit financé à même l'aide financière du Fonds de développement des territoires.

Acceptée

6. ACHAT ET INSTALLATION DE CLÔTURES AUX ENTRÉES DES SENTIERS PIÉTONNIERS DU QUARTIER BORÉAL

Cet item est annulé.

7. ACHAT D'UN CABANON POUR LES JARDINS COMMUNAUTAIRES

ATTENDU QUE des jardins communautaires sont aménagés dans le quartier Boréal;

ATTENDU QUE le comité des jardins communautaires désire avoir un cabanon à sa disposition pour entreposer le matériel des usagers;

ATTENDU QUE la Municipalité a acheté des matériaux pour la construction d'un cabanon par les bénévoles du comité des jardins communautaires;

ATTENDU les circonstances actuelles avec la Covid-19, le comité du jardin désire que la Municipalité fasse construire le cabanon par une entreprise;

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu des soumissions de deux entreprises pour l'achat et l'installation d'un cabanon 12' x 16' selon les recommandations du comité du jardin communautaire, et se détaillent comme suit :

Entreprise	Montant taxes incluses
Cabanon du Lac	7 812,55
Rénovation Marctot	9 886,43

ATTENDU QUE le coût du cabanon était plus élevé que prévu, le comité du jardin communautaire a réduit la taille du cabanon à 10' x 14' et la Municipalité a obtenu un prix du plus bas soumissionnaire, soit Cabanon du Lac au montant de 7 352,65 \$ taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Rollande Côté

Appuyé par Maxime Larouche

20-116

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que les membres du Conseil autorisent l'achat d'un cabanon pour les jardins communautaires de l'entreprise Cabanon du Lac inc. au coût de 7 352,65 taxes incluses;

Que le tout soit financé de la façon suivante :

- Remboursement de matériaux achetés chez BMR au montant de 3 483,24 \$;
- Aide financière de Desjardins au montant de 3 700 \$;
- Budget de fonctionnement au montant de 169,41 \$.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay,
Directeur général et secrétaire-trésorier

- 22 juin 2020 -

Acceptée

8. VENTE DU CAMION FORD F150 2006

ATTENDU QUE le camion Ford F150 2006 est présentement hors d'usage;

ATTENDU QUE les réparations nécessaires à son bon fonctionnement coûteraient environ 1 500 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE la valeur marchande estimée du camion est d'environ 2 000 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre d'achat de M. Daniel Tremblay au montant de 400 \$ pour le camion Ford F150 2006 dans son état actuel;

ATTENDU QUE la Municipalité considère que cette offre est adéquate compte tenu des réparations à effectuer sur le véhicule et que la municipalité a prévu de remplacer ce véhicule au cours de l'année 2020;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Lapointe
Appuyé par Jean-François Néron

20-117

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que les membres du Conseil autorisent la vente du camion Ford F150 2006 à monsieur Daniel Tremblay au coût de 400 \$ taxes incluses;

Que la Municipalité mandate le directeur général, Pierre-Yves Tremblay, à signer tous les documents requis pour la vente du véhicule.

Acceptée

9. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME FIMEAU POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU QUARTIER BOUCHARD

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Maxime Larouche
Appuyé par Johanne Lavoie

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU;

Que la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

Que la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements;

Que la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FIMEAU.

Acceptée

10. AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR SEAO POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG 3

Il est proposé par Jean-François Néron
Appuyé par Charles Lapointe

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que les membres du conseil autorisent Pierre-Yves Tremblay, directeur général à aller en appel d'offres sur SÉAO pour les travaux de réfection du rang 3.

Acceptée

11. OCTROI DE MANDAT POUR LA RÉALISATION DE DEUX BRANCHEMENTS DE SERVICES D'EAU POTABLE PAR FORAGE DIRIGÉ DANS LE QUARTIER BORÉAL

ATTENDU QUE la Municipalité a modifié le lotissement de terrains dans la rue des Merisiers afin de permettre la construction de jumelés;

ATTENDU QU'en vertu de cette modification, il manque deux entrées de services d'eau potable pour alimenter les terrains de jumelés;

ATTENDU QUE l'entreprise Puisatiers de Delisle inc. a déposé une offre de services au coût de 4 250,00 \$ plus les taxes applicables pour la réalisation de deux branchements de services d'eau potable par forage dirigé dans la rue des Merisiers située dans le quartier Boréal.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Lapointe
Appuyé par Rollande Côté

20-120

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que les membres du Conseil autorisent l'octroi de mandat à l'entreprise Puisatiers de Delisle inc. pour la réalisation de deux branchements de services d'eau potable par forage dirigé dans la rue des Merisiers du quartier Boréal au coût de 4 250,00 \$ plus les taxes applicables.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 41300 521 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay,
Directeur général et secrétaire-trésorier

- 22 juin 2020 -

Acceptée

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance ayant lieu à huis clos, les citoyens ont été appelés à faire parvenir leurs questions par courriel ou par téléphone. Aucune question n'a été reçue.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Rollande Côté

20-121

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

| Que la séance soit levée à 20 h 07.

Acceptée

Saint-Nazaire, le 22 juin 2020

Pierre-Yves Tremblay
Directeur général et secrétaire-trésorier

Jules Bouchard
Maire